

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 30 septembre 2021

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Gérard POULIQUEN, David THEPAUT, Olivier RAMPNOUX, Benoit RIOU excusés

Abrogation de la carte communale

La commune de Guiclan dispose d'une carte communale approuvée par l'arrêté préfectoral n° 2008/1516 du 24 août 2008. Suite à l'approbation du PLU, il convient d'abroger la carte communale. Ce dossier a été soumis à enquête publique du 17 mai au 17 juin 2021. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le conseil décide d'abroger la carte communale.

Approbation du PLU

L'enquête publique s'est déroulée du 17 mai au 17 juin 2021. Il précise que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec des recommandations.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de PLU

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituel durant un mois ;

Le PLU entrera en application dès sa réception en Préfecture, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité soit le 22 octobre 2021.

Institution du droit de préemption urbain

L'article L211.1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme, d'instituer un droit de préemption urbain, sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan., Le droit de préemption urbain permet à une collectivité publique d'acquérir par priorité un bien qui lui est nécessaire pour mener sa politique d'aménagement.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU délimitées par le PLU approuvé le 30 septembre.

Modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau – Transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2024

Par délibération du 30 mars 2021, la CCPL s'est dans un premier temps dotée d'une compétence « études » pour lui permettre d'engager dès à présent les études patrimoniales, organisationnelles et financières en vue de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.

Vu l'avancée de la réflexion et le délai raisonnable envisagé pour préparer sereinement ces transferts, le conseil communautaire a adopté, par délibération n°2021-06-060 en date 29 juin 2021, le transfert des compétences eau et assainissement à la CCPL à compter du 1^{er} janvier 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification statutaire, concernant les compétences communautaires eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Lotissement du Styvell 3ème tranche : dénomination de 2 impasses

Les voies du lotissement du Styvell avaient été nommées, mais dans le cadre de la 3^{ème} tranche des modifications de voirie sont intervenues, il convient par conséquent de nommer 2 impasses, et de supprimer la rue de l'étang.

A l'unanimité, le conseil municipal décide donner les noms suivants: Impasse du ruisseau et Impasse des roseaux

Lotissement du Styvell 3ème tranche Réseaux BT/HTA, éclairage public, infrastructure Telecom

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	57 000,00 € HT
- Extension éclairage public - Génie civil	6 000,00 € HT
- Extension éclairage public	27 500,00 € HT
- Génie civil - infrastructure telecom	23 000,00 € HT
Soit un total de	113 500,00 € HT

Le SDEF prend en charge la somme de 61 875.00 € et il reste à la commune le solde soit 56225.00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le plan de financement proposé.

Espace multigénérationnel

Quelques modifications ont été faites sur le plan d'aménagement de l'espace multigénérationnel prévu initialement. La consultation des entreprises va être lancée.

Cimetière

Suite à la réception des devis pour la construction d'un nouveau columbarium et la réalisation de cavurnes. A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Kerguiduff (cavurnes : 5760.00 €HT, Columbarium : 12500.00 € HT).

Vidéosurveillance

Lors du conseil municipal du 20 Mai 2021, il a été décidé d'installer des caméras de vidéoprotection sur 4 sites (Mairie/Triskell/Boulodrome, Restaurant scolaire/terrain multisports, Terrain des sports, Aire de loisirs de Kernabat). Le Préfet, par arrêté du 17 Juin 2021, autorise l'installation, et une subvention d'un montant de 2733.00 € a été obtenue.

Le conseil municipal (15 pour et 4 contre) valide le projet et retient la proposition de l'entreprise Volstage pour un montant de 14 000.00 € HT.

Garantie d'emprunt SCIC Guiclan Santé

Suite à la décision de la SCIC Guiclan santé d'agrandir la maison médicale, le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) accepte de garantir le prêt de 337000.00 € à 50%.

Radiotéléphonie mobile

Un dossier d'information relatif à l'implantation d'une nouvelle installation de radiotéléphonie mobile qui assurera l'accès aux services de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR à l'adresse suivante : Lieu dit Kerhalles Goarem An Hent à Guiclan est à disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune.

Projet Multimédia

La sonorisation de la salle du Triskell a plus de 25 ans et n'est plus adaptée aux technologies actuelles. Des devis ont été demandés pour son changement. Ce projet est aussi l'occasion d'intégrer un système de projection dans le Triskell ainsi que dans la salle de réunion de la mairie.

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Transelec pour un montant de 37 636.49 € HT